

STUDIO DIFFÉREMMENT

Les textes et les illustrations
de cette rubrique historique
sont protégés par l'article L-111-1
du code de la propriété intellectuelle,
pour toute utilisation nous contacter.

© Studio Différemment



Les grands chantiers de l'intendant Turgot

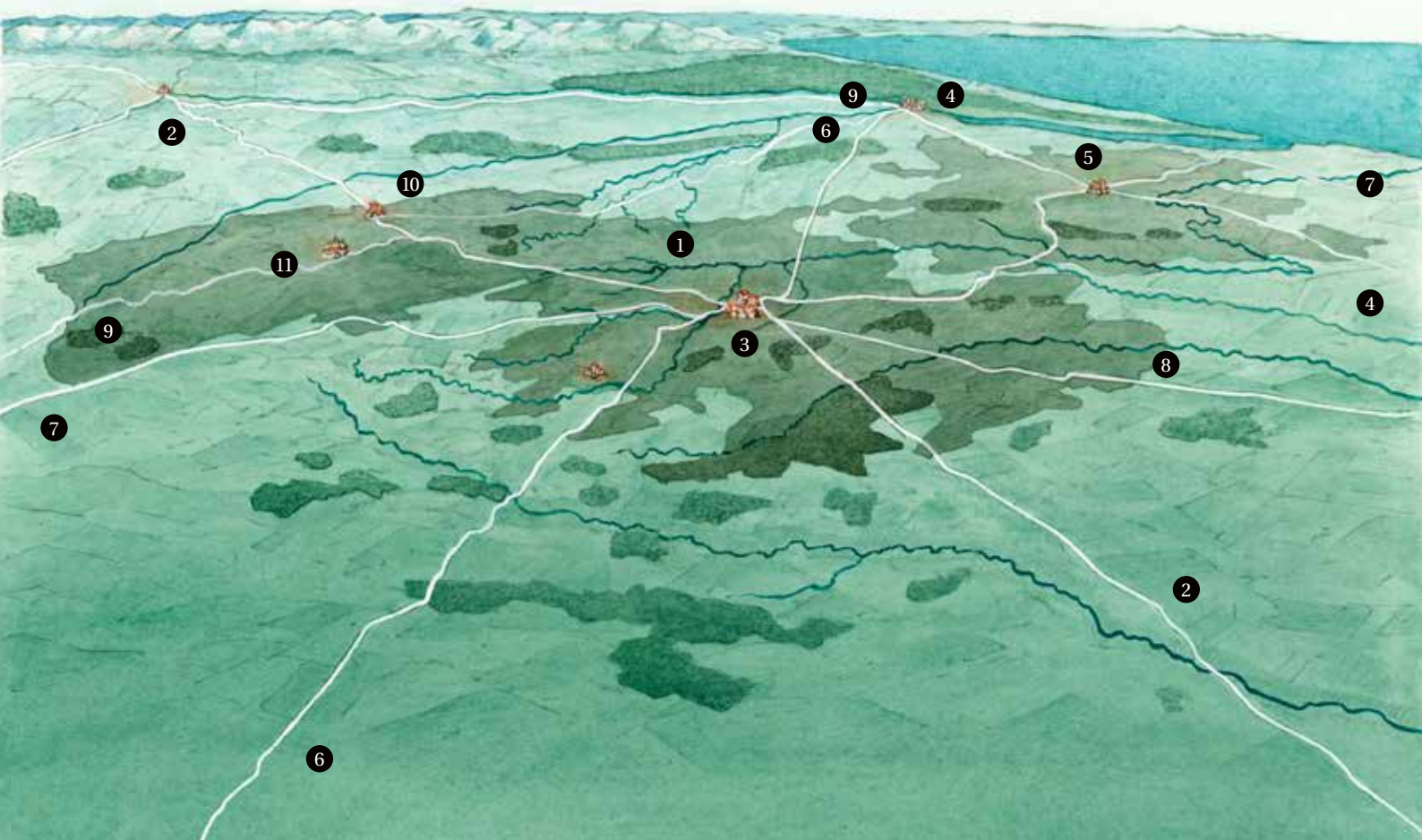
Nommé à Limoges l'été 1761, le jeune haut fonctionnaire parisien est vite débordé de travail puisqu'il veut à la fois réformer la fiscalité, rendre l'administration plus efficace et relancer l'économie ... pour convaincre en haut lieu qu'il pourrait faire de même au niveau national.

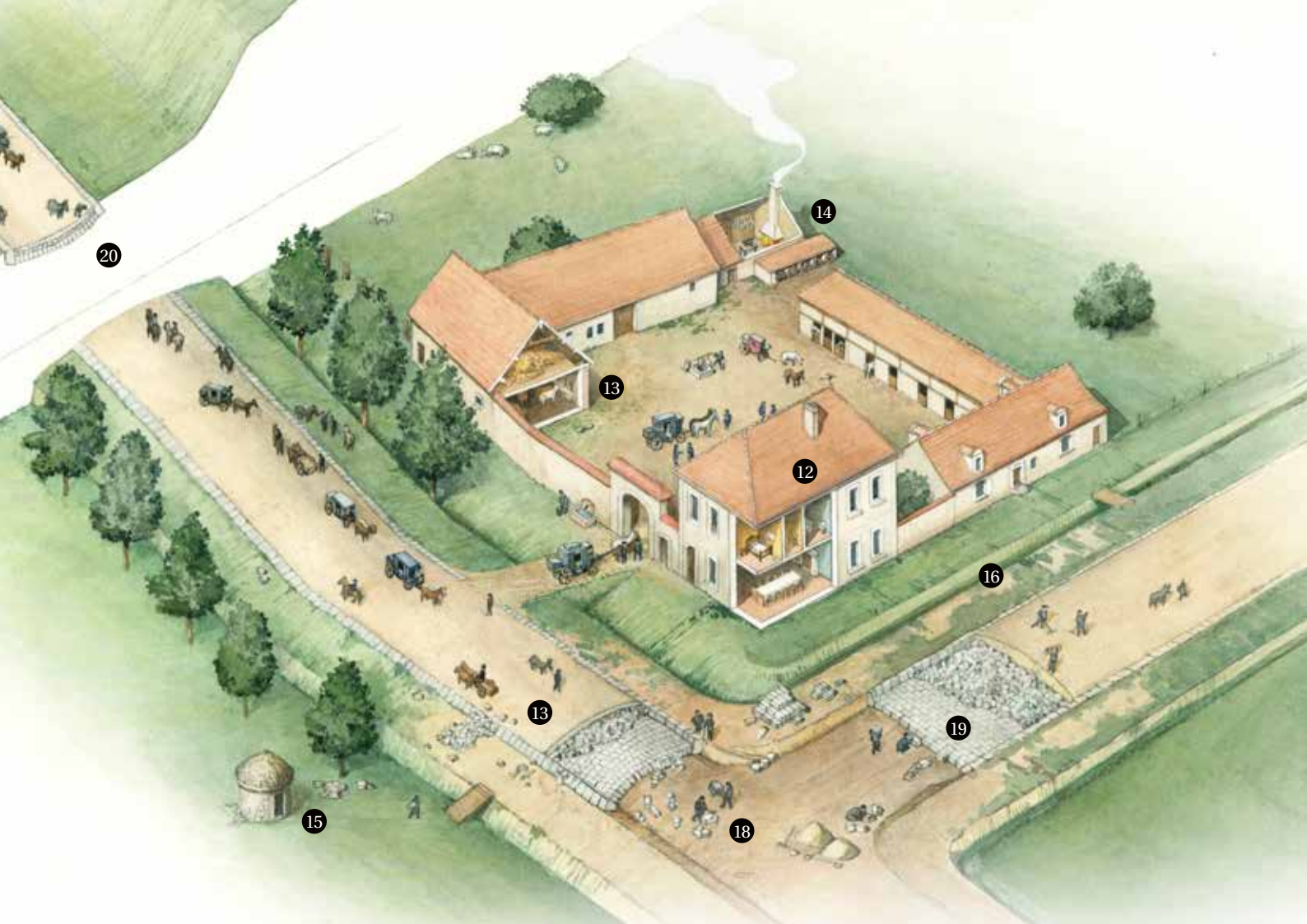
Taillables et corvéables ... On connaît l'expression mais pour les habitants de la généralité de Limoges au 18^e siècle, elle avait un sens tout à fait concret car la plupart d'entre eux avaient à payer un impôt pas particulièrement juste qui s'appelait la *taille* et que beaucoup d'entre eux étaient aussi soumis à la corvée pour construire et entretenir les routes. La taille et la corvée sont justement deux des grands chantiers auxquels le jeune intendant Turgot s'est attaqué dès son arrivée à Limoges l'été 1761 pour montrer à ses supérieurs versaillais de quoi il était capable et mettre en pratique ses théories économiques : si on voulait développer l'agriculture

et donc le reste de l'économie, on ne pouvait pas en même temps pénaliser fiscalement les paysans et en plus les obliger à participer aux travaux routiers (qui du coup n'avançaient pas). Sur ces deux grands chantiers de son début d'intendance, l'un fut un succès, l'autre un échec. Commençons par le succès ...

« Quand Monsieur Turgot entreprit dans sa généralité *cette opération importante, ce n'était pas une question chez les gens qui s'occupaient du bien public de savoir s'il était avantageux et juste d'abolir la corvée »,* écrit plus tard son ami Du Pont de Nemours et là est peut-être

la première raison du succès : tout le monde était bien persuadé que la corvée était aussi pénalisante pour les paysans qu'inefficace pour les travaux routiers ... mais personne ne savait comment faire pour la remplacer. Pour éviter de créer officiellement un nouvel impôt (que Versailles lui refuse en 1762) tout en répartissant l'effort sur l'ensemble de la province et non plus seulement sur les villages voisins des grands axes, Turgot applique à partir de 1763 une formule « assez compliquée » mais efficace : ce sont désormais les paroisses qui paieront à des entrepreneurs les travaux routiers sur leur territoire mais ce montant sera aussitôt soustrait de leurs impôts, augmentant d'autant ceux des autres paroisses. Pour convaincre





les paysans qu'il n'y a pas « *quelque piège caché sous cette opération* », l'ami de Voltaire mobilise les curés qui seront ses meilleurs relais auprès des Limousins, et le nouveau système finit par fonctionner. Les chantiers routiers sont relancés et tout le monde y trouve peu à peu son compte. Pour le jeune intendant, c'est le premier et plus évident succès qui, « *perpétué pendant douze années, contribua beaucoup à sa réputation* » et « *a servi peut-être à lui frayer le chemin du ministère* ».

Ci-contre, la Généralité de Limoges **1** (en plus sombre sur le dessin) du temps de Turgot et les routes que son nouveau système sans corvée permet de terminer (Paris-Toulouse **2** par Limoges **3** Paris-Bordeaux **4** par Angoulême **5** Bordeaux-Lyon **6** par Limoges **3** Clermont-La Rochelle **7** par Limoges **3** et Angoulême **5**) ou d'entamer (Limoges-Poitiers **8** et Bordeaux-Lyon **9** par Brive **10** et Tulle **11**).

Ci-dessus, un relais de poste type avec auberge **12** écurie **13** forge **14** et l'abri du cantonnier **15** le long d'une de ces nouvelles routes dont la technique a été perfectionnée par l'ingénieur Trésaguet, en poste à Limoges (ici trois types de chaussées qu'il a

conçus avec **16** ou sans fossés **17** et en utilisant de nouvelles techniques d'empierrements **18** convexes **19** ou concaves **20** selon le relief du terrain alentour) et qu'il a définie dans son *Mémoire sur la construction et l'entretien des chemins de la Généralité de Limoges*. Il y note que l'épaisseur de la triple couche des chaussées d'empierrement a pu être réduite de 21 à 10 pouces d'épaisseur grâce à « *la suppression des corvées dans cette province depuis 1764* » (et l'entretien désormais régulier), ce qui a permis d'accélérer les travaux routiers. Cette politique sera généralisée lors du ministère Turgot de 1774-76 qui verra le lancement de nouvelles diligences de poste, les turgotines **21**.



Ce ne sera pas aussi facile pour le reste des chantiers

et en particulier celui de la taille. « J'ai commencé un très grand travail sans avoir pu encore rien achever », écrit Turgot à ce propos l'été 1762 à son supérieur le contrôleur général Bertin

qui lui fait déjà miroiter, à peine un an après l'avoir nommé intendant de Limoges, la place bien plus prestigieuse d'intendant de Lyon. Certes, avoue Turgot, « cette place me paraîtrait certainement très désirable par elle-même, j'y gagnerais une augmentation assez considérable de revenu, un séjour beaucoup plus agréable et, par la diffé-

rence des circonstances où se trouvent les deux généralités, une grande diminution de travail », mais « l'excès de désordre » causé par le système actuel et « l'immensité du travail nécessaire » pour le réformer l'obligent à refuser cette proposition alléchante ... tant que Versailles le soutient dans son entreprise de réforme.



Les grands chantiers de Turgot n'ont pas été que fiscaux et sociaux. À Limoges, il fait lever le premier plan précis de la ville par l'ingénieur Trésaguet, ce qui permet d'accélérer les travaux d'urbanisme concernant d'abord la démolition des murailles. On peut voir ici la différence avant et après cette destruction dans la zone entre Saint-Martial ① et l'Hôpital général ②. Si la porte Tourny ③ (tout juste reconstruite face à ce qui deviendra la place Tourny ④ puis Jourdan) survivra jusqu'au 19^e siècle, la porte Boucherie ⑤ devient la place Boucherie ⑥ (place Wilson), la porte Manigne ⑦ la place Manigne ⑧. Elles sont reliées par un boulevard planté d'arbres ⑨. L'expulsion des Jésuites en 1762 force à transformer leur collège ⑩ juste à côté de Saint-Pierre du Queyroix ⑪ en collège royal ⑫ (actuel lycée Gay-Lussac) sous la

responsabilité de l'évêque du Plessis d'Argentré. Celui-ci fait appel à son architecte favori, Joseph Brousseau (à qui il vient de confier aussi la reconstruction de son palais épiscopal, actuel Musée de l'Évêché) pour reconstruire le bâtiment principal ⑬ à partir de 1767.

Dessin en haut page de droite, distribution de pommes de terre lors des disettes qui marqueront les dernières années de l'intendance Turgot à Limoges. Pour convaincre les habitants d'adopter ce nouvel aliment (mais aussi le riz venu des colonies), des cuisines seront installées ⑬ aux portes des ateliers de charité pour les préparer et les faire goûter.



Le désordre vient du fait

que l'un de ses prédécesseurs, l'intendant de Tourny, a déjà voulu améliorer la chose une vingtaine d'années plus tôt. Mais la réforme dite de la *taille tarifée* a été mal exécutée et laissée en plan avec les deux tiers de la généralité où on se base pour les estimations de revenu sur des procès-verbaux d'arpentage disparates et non vérifiés, un tiers où on est forcé de se baser sur des déclarations encore moins vérifiées. Pour mettre un peu d'ordre, Turgot tente de tout vérifier mais s'aperçoit rapidement que rien ne pourra fonctionner sans la réalisation d'un véritable cadastre harmonisé. Il fait venir du matériel de triangulation, recrute l'ingénieur Cornuau, élève de Cassini ... mais n'obtiendra jamais la subvention nécessaire pour la réalisation de son cadastre.

C'est que, après avoir réussi à mettre

un terme à la désastreuse Guerre de Sept ans en 1763, le ministre Choiseul est tout occupé lui aussi à une multitude de réformes et que « Monsieur Turgot, intendant de Li-



moges, philosophe pratique et grand faiseur d'expériences » (comme le qualifiera en 1767 un ennemi de la « secte des économistes ») n'est pas le seul à envoyer quotidiennement aux bureaux versaillais des bonnes idées et des demandes d'argent. Peut-être un peu revenu de ses espoirs de réforme rapide, Turgot s'intéresse de nouveau à partir de 1764 aux postes qui pourraient se présenter ailleurs : les intendances de Bretagne et de Bordeaux ? Non (trop loin de Paris). L'intendance d'Amiens, une présidence au Parlement de Paris, la place de Prévot des marchands qu'occupait son père ? Oui (mais elles lui échappent). Il doit se résoudre à rester à Limoges où la

fin du règne de Louis XV va prendre comme ailleurs des couleurs assez sombres.

À lire : *Turgot. Laissez-faire et progrès social*, Jean-Pierre Poirier, Perrin 1999; *Œuvres de Turgot et documents le concernant (tomes 1 et 2)*, Gustave Schelle, Félix Alcan 1913-1914; *Mémoires sur la vie et les ouvrages de M. Turgot*, Pierre-Samuel Dupont de Nemours 1782.

Réalisation : Studio Différemment
Texte : Jean de Saint Blanquat
illustrations : Marine Delouvrier
Jean-François Péneau

STUDIO  IFFÉREMENT

